

AMEN PREMIERE SICAV
ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2007
RAPPORT GENERAL

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société AMEN PREMIERE SICAV comprenant le bilan au 31 décembre 2007, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La Direction Générale est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'erreurs significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers et ce conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999 portant promulgation des normes comptables relatives aux Organismes de Placements Collectifs en Valeurs Mobilières.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les états financiers mentionnés plus haut sont réguliers et sincères et présentent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs, de la situation financière de la société AMEN PREMIERE SICAV arrêtée au 31 décembre 2007 et des résultats de ses opérations pour la période close à cette date en conformité avec le Système Comptable des Entreprises.

(i) Les emplois en certificats de dépôt émis par la BANQUE DE TUNISIE représentent 11,46% de l'actif au 31 Décembre 2007, constituant ainsi un dépassement par rapport à la limite de 10% prévue par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

(ii) En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous n'avons pas de remarques particulières sur les informations données dans le rapport d'activité sur les comptes de la société arrêtés au 31 décembre 2007.

(iii) Conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures du système de contrôle interne de la société pouvant affecter son efficacité.

Jelil BOURAOUI

Tunis, le 12 Février 2008

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2007

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

Jelil BOURAOUI

Tunis, le 12 Février 2008

AMEN PREMIERE SICAV**Bilan arrêté au 31 Décembre 2007
(En Dinars Tunisiens)**

	Notes	31/12/2007	31/12/2006
ACTIF			
Portefeuille-titres	3.1	166 525 526	158 272 933
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		13 128 393	11 931 641
Obligations et valeurs assimilées		153 397 133	146 341 292
Placements monétaires et disponibilités		96 299 485	91 197 101
Placements monétaires	3.2	44 522 800	41 962 440
Disponibilités	3.3	51 776 685	49 234 661
TOTAL ACTIF		262 825 011	249 470 034
PASSIF			
Opérateurs créditeurs		115 475	107 313
Créditeurs divers		25 712	37 676
TOTAL PASSIF		141 187	144 989
Capital	3.4	252 472 689	239 668 127
Sommes distribuables	3.5	10 211 135	9 656 918
Sommes distribuables exercices antérieurs		1 586	1 515
Sommes distribuables de l'exercice en cours		10 209 549	9 655 403
ACTIF NET		262 683 824	249 325 045
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		262 825 011	249 470 034

AMEN PREMIERE SICAV**Etat de résultat arrêté au 31 Décembre 2007
(En Dinars Tunisiens)**

	Notes	Période 01/01/2007 31/12/2007	Période 01/01/2006 31/12/2006
Revenus du portefeuille-titres	3.1	7 729 981	8 066 371
Dividendes		136 810	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées		7 593 171	8 066 371
Revenus des placements monétaires	3.2	4 655 270	4 299 552
Total des revenus de placements		12 385 251	12 365 923
Charges de gestion des placements	3.6	<1 732 746>	<1 730 407>
Revenus nets des placements		10 652 505	10 635 516
Autres charges	3.7	<291 387>	<298 487>
RESULTAT D'EXPLOITATION		10 361 118	10 337 029
Régularisation du résultat d'exploitation		<151 569>	<681 626>
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		10 209 549	9 655 403
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		151 569	681 626
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		<1 021 065>	<509 940>
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		907 135	1 177 780
Frais de négociation		<8 894>	<4 134>
Résultat non distribuable		<122 824>	663 706
RESULTAT NET DE LA PERIODE		10 238 294	11 000 735

AMEN PREMIERE SICAV**Etat de variation de l'actif net arrêté au 31 Décembre 2007****(En Dinars Tunisiens)**

	Période 01/01/2007 31/12/2007	Période 01/01/2006 31/12/2006
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	10 238 294	11 000 735
Résultat d'exploitation	10 361 118	10 337 029
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	<1 021 065>	<509 940>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	907 135	1 177 780
Frais de négociation de titres	<8 894>	<4 134>
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	<9 772 363>	<10 480 274>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	12 892 847	<19 354 785>
Souscriptions		
- Capital	262 090 537	297 577 530
- Régularisation des sommes non distribuables	28 094	333 441
- Régularisation des sommes distribuables	7 276 035	8 179 518
Rachat		
- Capital	<249 170 690>	<316 301 188>
- Régularisation des sommes non distribuables	<20 556>	<377 038>
- Régularisation des sommes distribuables	<7 310 573>	<8 767 048>
VARIATION DE L'ACTIF NET	13 358 778	<18 834 324>
ACTIF NET		
En début de période	249 325 045	268 159 369
En fin de période	262 683 823	249 325 045
NOMBRE D' ACTIONS		
En début de période	2 378 178	2 564 451
En fin de période	2 506 379	2 378 178
VALEUR LIQUIDATIVE	104,806	104,838
TAUX DE RENDEMENT	3,87%	4,12%

AMEN PREMIERE**NOTES AUX ETATS FINANCIERS****ANNUELS ARRETES AU 31-12-2007****1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

AMEN PREMIERE SICAV est une SICAV obligataire. Les états financiers arrêtés au 31-12-2007 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille- titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-2007 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-12-2007 d'obligations, d'actions et valeurs assimilées et de bons de trésor assimilables. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Actions et valeurs assimilées	(1)	13 128 393
Obligations	(2)	51 543 172
Bons de trésor assimilable	(3)	101 853 961
Total		166 525 526

Le détail de ces valeurs est présenté ci après :

(1) Actions et valeurs assimilées :

Désignation	Quantité	Prix de revient Net	Valeur au 31-12-07	% Actif Net
FCP CAPITAL GARANTIE	400	400 000	407 284	0,16
Actions SICAV (AMEN TRESOR)	120 907	12 473 676	12 721 109	4,84
Total		12 873 676	13 128 393	5,00

(2) Obligations :

Désignation	Quantité	Prix de revient Net	Valeur au 31-12-07	% Actif Net
AB 2001	160 500	8 025 000	8 315 569	3,17
AB 2006	10 000	1 000 000	1 046 168	0,40
AFRICA 2003	7 000	420 000	427 370	0,16
AIL 2005	4 000	240 000	244 739	0,09
AIL 2007	5 000	500 000	501 128	0,19
AMEN LEASE 2001 A	7 445	119 120	121 561	0,05
AMEN LEASE 2001 B	28 500	1 140 000	1 164 145	0,44
E.O.AL 2001-2	9 930	158 880	158 932	0,06
E.O.AL 2002-1	30 000	900 000	911 508	0,35
ATB 2007/1	20 000	2 000 000	2 067 536	0,79
ATL 2002/2	10 000	200 000	208 440	0,08
ATL 2006/1	30 000	3 000 000	3 085 248	1,17
ATL 2007/1	10 000	1 000 000	1 017 472	0,39
ATL 2003/1	15 000	600 000	628 344	0,24
ATL 2004/1	10 000	400 000	408 744	0,16
ATL 2004/2	5 000	300 000	312 668	0,12
BATAM 2001	20 000	2 000 000	(i) -	0,00
BH 2007	20 000	2 000 000	2 007 056	0,76
BIAT 2002	23 000	920 000	922 889	0,35
BTEI 2004	20 000	1 600 000	1 643 184	0,63
BTKD 2006	10 000	800 000	801 528	0,31
CIL 2002/3	12 000	720 000	752 573	0,29
CIL 2004/1	15 000	1 200 000	1 217 076	0,46
CIL 2004/2	15 000	900 000	938 004	0,36
CIL 2005/1	10 000	1 000 000	1 012 088	0,39
CIL 2007/1	15 000	1 500 000	1 505 964	0,57
CIL 2002/2	10 000	400 000	407 016	0,15
CIL 2003/1	15 000	900 000	910 056	0,35

Désignation	Quantité	Prix de revient Net	Valeur au 31-12-07	% Actif Net
EL MAZRAA 2001	10 000	400 000	422 568	0,16
GL 2003-1	40 000	2 400 000	2 460 992	0,94
EL MOURADI 2002 B	10 000	400 000	408 200	0,16
MOURADI PALACE 05 A	6 000	600 000	616 368	0,23
EL MOURADI SKANES BEACH 2003 B	6 000	480 000	495 595	0,19
MEUBLATEX 2001 B	20 000	800 000	814 816	0,31
MEUBLATEX 2001 A	10 000	400 000	407 408	0,16
PANOBOIS 2001 B	5 000	200 000	207 048	0,08
SELIMA CLUB 2002 B	5 000	300 000	309 688	0,12
SOTUVER 2002	10 000	1 000 000	1 050 054	0,40
STM 2007 C	2 000	200 000	202 898	0,08
STM 2007 D	8 000	800 000	811 590	0,31
STM 2007 E	3 000	300 000	304 346	0,12
TUNISIE LEASING 2005-1 TMM+1,25%	10 000	600 000	605 672	0,23
TUNISIE LEASING 2007-1	15 000	1 500 000	1 501 068	0,57
TUNISIE LEASING 2002-2	10 000	200 000	207 960	0,08
TUNISIE LEASING 2003-1	10 000	400 000	421 800	0,16
TUNISIE LEASING 2005-1	5 000	300 000	302 984	0,12
TUNISIE LEASING 2006-1	5 000	400 000	402 672	0,15
TUNISIE LEASING 2007-2	15 000	1 500 000	1 504 476	0,57
TOUTA 2002 B	2 000	80 000	81 298	0,03
UBCI 2001	19 000	1 900 000	1 900 249	0,72
UNIFACTOR 2006	5 000	400 000	401 820	0,15
UNIFACTOR 2005-1 TB	5 000	300 000	305 200	0,12
UNIFACTOR 2005-1 TC	15 000	900 000	915 600	0,35
UTL 2004	7 000	700 000	729 562	0,28
UTL 2005-1	10 000	1 000 000	1 014 232	0,39
Total		50 403 000	51 543 172	19,62

(i) L'encours BATAM (société en règlement judiciaire) d'AMEN PREMIERE SICAV de 2 709 472 DT est provisionné en totalité après des décotes compensées par des plus values réalisées sur BTA.

Par ailleurs, l'échéance du 15-12-2005 n'a été honorée ni en capital ni en intérêt. A cet égard, le CMF a recommandé aux gestionnaires de traiter ce problème avec la vigilance professionnelle requise et de se conformer aux exigences de la réalité économique pour la valorisation des emprunts BATAM.

Faute d'accord de la place, il a été constaté une décote de l'encours global de 100 % en plus de l'arrêt de la constatation des intérêts.

(3) BTA:

Désignation	Quantité	Prix de revient Net	Valeur au 31-12-07	% Actif Net
BTA090215	16 800	17 345 459	18 302 932	6,97
BTA090522	5 000	4 881 500	5 101 243	1,94
BTA090714	7 500	8 175 972	8 422 078	3,21
BTA110410	15 200	15 499 440	16 213 715	6,17
BTA110717	7 000	6 934 375	7 146 702	2,72
BTA111013	200	197 920	200 580	0,08
BTA140414	36 913	38 610 998	40 196 441	15,30
BTA150312	6 000	6 040 500	6 270 270	2,39
Total		97 686 164	101 853 961	38,77

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période	
	Du 01-01-07	Du 01-01-06
	Au 31-12-07	au 31-12-06
Revenus des obligations	2 668 196	3 066 417

Dividendes	136 810	-
Revenus des BTNB et BTA	4 924 975	4 999 954
Total	7 729 981	8 066 371

3.2- Placements monétaires et revenus y afférents

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2007 à 44 522 800 DT et s'analyse comme suit :

Desig	Date souscription	Date échéance	Montant	Avaliseur	Intérêts précomptés	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% Actif Net
CD	09/12/06	18/12/08	30 000 000	BANQUE DE TUNISIE	-	30 000 000	30 111 167	11,46
CD	31/12/07	01/10/08	11 000 000	AMEN BANK	11 535	10 987 185	10 988 465	4,18
BIT	21/12/07	18/06/08	3 000 000	CIL	68 941	2 926 709	2 931 059	1,12
BIT	12/05/07	06/05/08	500 000	CIL	21 749	478 251	492 109	0,19
Total						44 392 145	44 522 800	16,95

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période	
	du 01-01-07	du 01-01-06
	au 31-12-07	au 31-12-06
Placements en compte courant à terme	2 665 415	2 517 041
Billets de trésorerie	114 058	126 429
Certificats de dépôt	1 751 601	1 355 512
Compte rémunéré	124 196	300 570
Total	4 655 270	4 299 552

3.3 Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2007 à 51 776 685 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
Placements en compte courant à terme	45 500 000	(i) 46 241 490	17,61
Liquidités et équivalents de liquidités	-	5 535 195	2,11
Total	45 500 000	51 776 685	19,72

(i) Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Montant en dinars	Taux Brut
PLACT190409	AMEN BANK	5 164 592	5,86%
PLACT190409A	AMEN BANK	5 164 592	5,86%
PLACT020409	AMEN BANK	4 654 968	5,75%
PLACT011009	AMEN BANK	13 148 748	5,69%
PLACT141109	AMEN BANK	18 108 590	5,75%
Total		46 241 490	

3.4 Capital

Le capital se détaille comme suit :

Capital social en début de période	239 668 127
Souscriptions	262 090 537
Rachats	<249 170 690 >

<i>Frais de négociation</i>	<8 894 >
<i>VDE sur emprunts sociétés</i>	< 2 000 000 >
	254
<i>VDE sur titres OPCVM</i>	718
<i>Plus ou moins value réalisées sur titres OPCVM</i>	1 409 634
<i>Plus ou moins value réalisées sur emprunts sociétés</i>	<2 340 >
<i>Plus ou moins value réalisées sur oblig Etat</i>	<500 159 >
<i>Plus ou moins value reportée sur emprunts sociétés</i>	2 000 000
<i>Plus ou moins value reportée sur titres OPCVM</i>	< 1 275 782 >
<i>Régul sommes non distribuables (souscriptions)</i>	28 094
<i>Régul sommes non distribuables (rachat)</i>	<20 556 >
Total	<u>252 472 689</u>

La variation de l'Actif Net de la période allant du 01/01/2007 au 31/12/2007 s'élève à 13 358 778 DT.

Le nombre de titres d'Amen Première au 31/12/2007 est de 2 506 379 contre 2 378 178 au 31/12/2006.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

<i>Nombre d'actionnaires au 31-12-06</i>	3 026
<i>Nombre d'actionnaires entrants</i>	319
<i>Nombre d'actionnaires sortants</i>	<492>
<i>Nombre d'actionnaires au 31-12-07</i>	2 853

3.5 Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 31/12/2007 s'élèvent à 10 211 135 DT contre 9 656 918 DT au 31/12/2006 et se détaillent comme suit :

	Exercice clos le 31-12-07	Exercice clos le 31-12-06
<i>Sommes distribuables exercices antérieurs</i>	1 586	1 515
<i>Résultat d'exploitation</i>	10 361 118	10 337 029
<i>Régularisation du résultat d'exploitation</i>	<151 569>	<681 626>
Total :	10 211 135	9 656 918

3.6- Charges de gestion

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues entre AMEN PREMIERE et AMEN INVEST.

3.7- Autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires figure aussi au niveau de cette rubrique.